

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 8 septembre 2026 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : 70, boulevard Georges-Gagné Nord
Lot 6 594 302 au cadastre du Québec

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction d'une habitation pour personnes âgées et vise à:

- Permettre une marge avant minimale de 2,3 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une marge avant minimale de 5 mètres;
- Permettre une marge avant maximale de 23 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une marge avant maximale de 10 mètres;
- Permettre une marge arrière de 6 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une marge arrière minimale de 7 mètres;
- Permettre une marquise d'une saillie de 11,6 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une saillie maximale de 2 mètres;
- Permettre des cases de stationnement d'une largeur de 2,5 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une largeur minimale de 3 mètres;
- Permettre une marge de stationnement souterrain à 0,69 mètre, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une marge avant minimale de 1 mètre;
- Permettre une pente de rampe de 20 %, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une pente maximale de 10%.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 20 août 2026.

Luc Drouin
Greffier